



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/ITNC/7
TD/B/ITNC/AC.1/10
7 août 1996
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS
DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITE ET DE PUBLICATION
SUR SA QUATORZIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 1er au 5 juillet 1996

TABLE DES MATIERES

Chapitre

Paragraphe

	Introduction	1 - 8
I.	Comptabilité et publication d'informations par les banques commerciales, notamment sur les structures bancaires et les établissements apparentés, ainsi que sur la désignation et le renouvellement par roulement des vérificateurs des comptes (point 3 de l'ordre du jour)	9 - 23
II.	Comptabilités des concessions publiques	24 - 30
III.	Questions diverses	31 - 50
IV.	Débats de la séance plénière de la clôture	51 - 59
V.	Questions d'organisation	60 - 64

Annexe

Participation

INTRODUCTION

1. La quatorzième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a eu lieu du 1er au 5 juillet 1996 au Palais des Nations, à Genève.
2. A cette occasion, le Groupe de travail a tenu cinq séances officielles et cinq séances informelles.
3. Le jeudi 4 juillet, un colloque a été organisé sur les opinions du secteur bancaire concernant la comptabilité et la publication d'information par les banques commerciales, avec la participation d'experts de ce secteur.

Déclarations liminaires

4. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental à sa treizième session a déclaré que la réorientation des travaux de la CNUCED entraînerait un renforcement de l'assistance pratique aux pays en développement. Les sociétés transnationales jouaient un rôle moteur dans le développement car elles créaient des emplois et contribuaient au commerce et à l'investissement. Une bonne comptabilité financière leur permettait d'évaluer leur activité avec précision, ce qui était indispensable pour pouvoir répartir efficacement les ressources. Il importait que le Groupe fasse connaître ses conclusions pour aider les pays en développement à améliorer leurs pratiques comptables. Les sociétés transnationales cherchaient à se procurer des capitaux dans le monde entier et l'évolution concomitante des marchés de valeurs mobilières exigeait l'application de normes internationales de comptabilité. Le Groupe devrait faire plus largement connaître ses idées et jouer un rôle plus actif dans le domaine de l'établissement de normes.
5. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental à sa quatorzième session a rappelé que cet organe constituait un forum unique en son genre, où les divers besoins et intérêts de tous les Etats membres pouvaient être pris en considération par des experts gouvernementaux chargés d'établir à l'intention des entreprises, des règles ou normes concernant la comptabilité, la vérification et la publication d'informations. Le groupe avait acquis une solide réputation internationale et faisait autorité. Par ses résolutions 1979/44 et 1982/67, le Conseil économique et social en avait fait un organe international chargé d'examiner les questions de comptabilité et de publication "pour améliorer l'accessibilité et la comparabilité des informations divulguées par les sociétés transnationales".
6. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que celle-ci entrait dans une nouvelle phase de son existence, que l'on pouvait qualifier de renaissance. Elle devait trouver de nouveaux moyens d'action, tout en conservant les acquis valables du passé, et faire preuve de pragmatisme. Avant toute chose, la CNUCED devait faire appel à la société civile et associer le secteur privé à

ses travaux.

7. Dans le communiqué final de la réunion qu'il venait de tenir à Lyon, le Groupe des Sept jugeait très positifs les résultats de la neuvième session de la Conférence. Il considérait que des bases solides avaient été jetées pour la réorganisation de la CNUCED avec le recentrage des priorités, l'accent étant mis notamment sur l'assistance aux pays les moins avancés ainsi que sur la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales. Le Groupe des Sept avait également insisté sur le rôle particulier des groupes d'experts. Lors de la réunion de chefs de secrétariat d'organisations internationales tenue parallèlement au sommet du G-7, le Directeur général du FMI avait déclaré que les problèmes des pays les moins avancés tenaient notamment aux carences des structures institutionnelles dans le domaine technique et financier. Faute d'interlocuteurs valables au ministère des finances de certains pays en développement, le FMI pouvait difficilement prêter des fonds, ne sachant pas s'ils seraient utilisés efficacement. La CNUCED pourrait s'employer à renforcer les institutions et les capacités dans le tiers monde, tâche utile entre toutes.

8. Pendant le sommet du G-7, la crainte avait été exprimée de voir l'économie mondiale ébranlée par une grave crise dans le secteur bancaire, aussi les débats du Groupe de travail intergouvernemental sur la publication d'informations par les banques commerciales venaient-ils à point nommé. Il était très important de collaborer avec l'OMC pour aider les pays en développement à tirer parti de l'abaissement des obstacles au commerce dans le domaine des services comptables. Enfin, le développement durable étant un objectif important pour la CNUCED, le Secrétaire général encourageait le Groupe à poursuivre ses efforts dans le domaine de la comptabilité de l'environnement.

Chapitre I

COMPTABILITE ET PUBLICATION D'INFORMATIONS PAR LES BANQUES COMMERCIALES, NOTAMMENT SUR LES STRUCTURES BANCAIRES ET LES ETABLISSEMENTS APPARENTES, AINSI QUE SUR LA DESIGNATION ET LE RENOUELEMENT PAR ROULEMENT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

(Point 3 de l'ordre du jour)

9. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental était saisi du document suivant :

"Comptabilité et publication d'informations par les banques commerciales"
- rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/ITNC/AC.1/9).

10. Les représentants de certains pays africains ont indiqué que ceux-ci étaient en train d'élaborer des lois et règlements sur la comptabilité et la publication d'informations par les banques commerciales ou de réviser leur législation dans ce domaine, et ont souligné que le document établi par le secrétariat était à cet égard fort utile. Le représentant de la Tunisie estimait que les banques devraient publier un rapport distinct mettant en lumière les risques auxquels elles étaient exposées, risques qui devraient être évalués plusieurs fois par an. Le représentant du Maroc a déclaré que son pays avait également entrepris de réformer la comptabilité dans le secteur bancaire, et que le rapport du secrétariat lui serait extrêmement précieux. Le Maroc exigeait deux rapports supplémentaires pour les banques : l'un sur les indicateurs de la qualité de la gestion et l'autre sur les sources de financement. Le représentant du Gabon a indiqué que l'union douanière et économique des Etats de l'Afrique centrale (UDEAC) avait entrepris de réviser le plan comptable adopté en 1979 pour les banques et autres établissements. L'étude du secrétariat sur la comptabilité et la publication d'informations par les banques commerciales serait très utile à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) pour mettre au point ce nouveau plan et l'aligner sur les normes comptables internationales. Le représentant du Nigéria a évoqué le nombre alarmant de faillites bancaires dues à des fraudes, et déclaré que son pays avait adopté une loi sur les banques en faillite. Il y avait des malversations dans tous les pays, et une plus grande transparence ainsi qu'une information plus complète pourraient aider les autorités compétentes et d'autres intéressés à les détecter.

11. Le représentant du Brésil a fait observer que la déréglementation du secteur bancaire avait lieu à une époque marquée par une innovation rapide dans le domaine des instruments financiers. Cela ne facilitait pas la tâche des banquiers, des juristes et des comptables. Il fallait faire preuve de transparence dans la comptabilité pour fournir des renseignements sur ces nouveaux instruments et prendre en compte les ajustements au titre de l'inflation. Les pays en développement, en particulier, avaient besoin de conseils dans ce domaine. Le représentant du Zaire était lui aussi d'avis que

des ajustements étaient nécessaires pour tenir compte de l'inflation. Le Groupe avait examiné la question de l'hyperinflation et devrait continuer à le faire. Au Zaïre, des banques étaient au bord de la faillite, leur capital étant dévalorisé par l'hyperinflation.

12. Le représentant du Liban a dit qu'il fallait encourager les sociétés à utiliser les normes internationales établies par le Comité international des normes comptables (IASC) pour rédiger des rapports financiers permettant d'informer les marchés de valeurs mobilières. Il a également souligné que les vérificateurs externes devaient trouver les moyens d'évaluer les risques inhérents courus par les banques, et qu'il fallait accorder une attention particulière aux transactions entre les banques et leurs directeurs et d'autres parties apparentées. Le représentant du Soudan, qui partageait ce point de vue, a également fait remarquer que, dans son pays, le marché des valeurs ne disposait pas de renseignements suffisants sur les banques cotées en bourse et qu'à l'avenir les banques seraient tenues de présenter des rapports trimestriels.

13. La représentante de la Pologne a informé le Groupe que son pays avait révisé sa législation en matière de comptabilité pour l'aligner sur les directives de l'Union européenne, et qu'il utilisait aussi des normes comptables internationales (normes IAS) car certaines de ces directives étaient datées. La Pologne avait cependant pris du retard dans l'élaboration de règles pour les nouveaux instruments financiers. Les contrôles bancaires internes devaient être renforcés et des principes directeurs devaient être établis. Cet avis était partagé par le Président, qui estimait que le Groupe pourrait donner des conseils dans ce domaine et que les vérificateurs devaient accorder une plus grande attention aux mesures de contrôle interne. La représentante de la Chine a dit que le rapport du secrétariat était très utile à son pays qui était en train d'établir des règles de comptabilité et de publication à l'intention des banques. La Chine était en pleine transformation économique et n'avait guère d'expérience directe des écueils que l'on pouvait rencontrer dans le secteur bancaire privé. Le représentant de la Communauté européenne a dit que la directive de l'Union concernant la comptabilité des banques établissait un bon équilibre entre l'information donnée dans le corps des bilans et l'information donnée dans les notes. Des travaux étaient en cours dans le domaine de la comptabilité et de l'information pour les nouveaux instruments financiers. Dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de comptabilité, l'Union européenne tiendrait compte des activités de l'IASC. Le Comité de contact sur les directives comptables avait comparé la directive susmentionnée à la norme IAS 30 et n'avait pas constaté de divergences.

14. Le représentant de l'Allemagne a dit que l'observation formulée au paragraphe 2 du document TD/B/ITNC/AC.1/9, selon laquelle "l'évolution de la législation et de la réglementation ... [avait] radicalement modifié l'environnement commercial des banques", était peut-être valable pour certains pays, mais ne s'appliquait pas à l'Allemagne ni à d'autres pays européens où,

sous l'influence du principe de prudence, la situation dans ce domaine n'avait pas profondément changé. Il a également fait remarquer que les réserves occultes pouvaient être d'un grand secours en temps de crise. Elles pouvaient permettre aux banques d'accorder des crédits supplémentaires aux entreprises. Par exemple, la Deutsche Bank avait ainsi aidé à maintenir à flot la société allemande "Metallgesellschaft". Enfin, pour la détermination de la valeur du marché, il fallait tenir compte du "risque valeur".

15. Le représentant du Brésil a déclaré que les banques devraient être tenues d'inclure dans les états financiers de base un rapport sur les mouvements de fonds ou les flux de trésorerie. Le Président ainsi que le représentant de la Communauté européenne estimaient que les renseignements sur l'évolution de la composition des fonds propres de la banque devraient figurer dans les notes des états financiers et non dans un état distinct.

16. Le représentant de la Communauté européenne a ajouté que le bilan devrait être suivi d'une ligne intitulée "éléments hors bilan" désignant les engagements et provisions pour imprévus non compris dans le bilan, qui devaient être décrits plus en détail dans les notes des états financiers. Le représentant du Liban a déclaré que les dépôts confiés à des institutions affiliées ou reçus de celles-ci devraient être comptabilisés séparément dans le bilan.

17. Le représentant du Brésil a également déclaré que les comptables et vérificateurs internes des banques devraient évaluer le système de gestion des risques en même temps que les contrôles internes. Les provisions pour créances douteuses ne devraient pas être limitées aux montants déductibles à des fins fiscales, mais devraient refléter les conditions économiques réelles. En ce qui concernait les instruments financiers dérivés, les informations publiées par les banques devraient indiquer l'objet des opérations : échange de titres, couverture ou spéculation. C'était là les principaux renseignements dont les utilisateurs des états financiers avaient besoin pour pouvoir évaluer les risques courus par la banque.

18. Certains représentants et observateurs ont soulevé la question des réserves occultes. Certains estimaient que ces réserves étaient utiles aux banques pour stabiliser leurs résultats et assister des clients en difficulté. Elles étaient conformes au principe de prudence et aidaient l'économie nationale en cas de graves perturbations. D'autres délégations considéraient cependant que les états financiers des banques devraient être absolument transparents, car cela ne pouvait qu'accroître leur crédibilité. En outre, les réserves ne devraient pas être utilisées pour financer le maintien d'organismes potentiellement insolubles.

19. Certaines observations ont également été formulées au sujet de la façon dont les banques devraient évaluer les diverses formes de risques que comportaient leurs opérations. Le représentant de la Banque mondiale a dit que

les contrôles internes constituaient un aspect très important du programme de gestion des risques. Le représentant du Brésil jugeait nécessaire pour une banque d'avoir un vérificateur à l'échelle mondiale.

20. Le représentant du Comité international des normes comptables (IASC) a déclaré que le conseil de cet organisme avait approuvé récemment un projet de texte sur l'information bancaire.

21. Plusieurs délégations estimaient que les recommandations du secrétariat concernant les renseignements supplémentaires à fournir seraient très utiles à la direction des banques, mais que la plupart de ces renseignements n'avaient pas à figurer dans les rapports généraux et qu'il suffisait de les communiquer aux organismes de contrôle.

22. Le représentant du Royaume-Uni a dit que les organismes de contrôle faisaient plus largement appel à des vérificateurs externes depuis quelques années; il était important qu'ils entretiennent des relations fondées sur la franchise et l'ouverture.

Conclusions du Groupe de travail intergouvernemental au sujet du point 3 de l'ordre du jour

23. Le Groupe de travail intergouvernemental a conclu que la CNUCED devrait publier le rapport du secrétariat (TD/B/ITNC/AC.1/7), avec les modifications voulues, et le communiquer à l'IASC pour examen et observations.

Chapitre II

COMPTABILITE DES CONCESSIONS PUBLIQUES

(Point 4 de l'ordre du jour)

24. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental était saisi du document suivant :

"Comptabilité des concessions publiques et informations à fournir en la matière" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/ITNC/AC.1/8).

25. Un représentant du secrétariat de la CNUCED, présentant la question, a rappelé qu'à sa douzième session, en 1994, le Groupe de travail avait examiné un thème connexe, à savoir la "comptabilisation des subventions publiques".

26. Le représentant du Maroc a dit que, dans certains cas, le concédant pouvait aussi accorder des droits monopolistiques dans le cadre d'un contrat de concession. Comme les coûts supportés par le concessionnaire au titre des services fournis ou à fournir se répercutaient sur les prix payés par les consommateurs, le bénéficiaire d'une concession devait les justifier afin que les organismes de contrôle puissent protéger les consommateurs.

27. Le représentant de l'Allemagne a fait observer que si, du point de vue économique, certaines concessions pouvaient conférer l'usage d'actifs pendant une période égale ou supérieure à leur durée de vie utile, comme dans le cas des "baux financiers", la législation nationale ne devrait pas permettre la capitalisation du coût d'usage. En cas de "propriété économique", la meilleure solution pourrait être la capitalisation de l'actif dans les comptes du concessionnaire, et non du propriétaire, pour autant que le droit d'usage (du concessionnaire) soit reconnu officiellement.

28. Le représentant du Brésil jugeait très utile le rapport présenté au Groupe de travail, car fort peu de principes directeurs avaient été publiés dans ce domaine et la plupart des pays qui s'étaient lancés dans la privatisation devaient faire face à nombre des situations examinées.

29. Plusieurs délégations estimaient que les avantages fiscaux ainsi que les privilèges en matière d'importation et d'exportation accordés par un Etat ne devraient pas être divulgués dans les rapports financiers généraux, et qu'il valait mieux traiter la question dans une étude sur l'information fiscale. D'autres délégations étaient en faveur de la publication de renseignements à ce sujet, par souci de transparence.

Conclusions du Groupe de travail au sujet du point 4 de l'ordre du jour

30. Le Groupe a conclu que la CNUCED devrait publier le rapport du secrétariat (TD/B/ITNC/AC.1/8), avec les modifications voulues, et le communiquer à l'IASC pour examen et observations.

Chapitre III

QUESTIONS DIVERSES

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Rapport oral sur les enquêtes nationales concernant les raisons de la non-application des normes internationales de comptabilité et de publication, et recommandations, fondées sur les enquêtes, en vue de remédier aux carences constatées

31. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a fait un rapport oral sur l'alignement des normes nationales de comptabilité sur les normes internationales, en se fondant sur le document TD/B/ITNC/AC.1(XIV)/CRP.1, intitulé "Compliance with International accounting standards".

32. Le Président a commenté la distinction faite dans le document entre les pays où les entreprises empruntaient surtout sur le marché du crédit et ceux où elles étaient principalement financées par le marché boursier, et les différences qui en résultaient dans leurs normes comptables. Il estimait que la participation du secteur privé à l'établissement de normes dans les pays du second type était préférable à la situation des pays du premier type, où la réglementation relevait des pouvoirs publics. Il se demandait si le Groupe pouvait aider les gouvernements à faire preuve d'une plus grande autodiscipline et à modifier la législation pour l'aligner sur les normes internationales de comptabilité. Il espérait qu'à l'avenir, les sociétés transnationales souhaitant être cotées en bourse sur des places étrangères n'auraient plus besoin d'élaborer de multiples séries d'états financiers, mais qu'une seule, fondée sur les normes internationales de comptabilité, suffirait. Des normes harmonisées étaient également nécessaires pour les agents n'ayant pas une dimension mondiale, comme les petites et moyennes entreprises.

33. En outre, le Président a suggéré qu'étant le seul organe où des experts travaillaient pour le compte des Etats, le Groupe pourrait présenter les vues de ces derniers à l'IASC en vue de l'élaboration de normes internationales de comptabilité. Le représentant de l'IASC a jugé cette proposition intéressante. L'Union européenne et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) siégeaient en qualité d'observateurs au Conseil de l'IASC. Il a également informé le Groupe que l'IASC progressait rapidement dans l'élaboration de normes de base acceptables pour l'OICV, qui seraient prêtes au début de 1998. Le Comité envisageait aussi de contribuer à l'interprétation de ses normes et répondrait aux questions relatives à leur signification et à leur application. L'intérêt de l'IASC pour les pays en développement ne se démentait pas, et il avait entrepris un projet de comptabilité pour l'agriculture avec des fonds de la Banque mondiale.

34. Plusieurs représentants, notamment ceux du Brésil, du Chili, de la Chine, de la République de Corée, de la Pologne, de la Thaïlande et de la Turquie,

ont présenté des observations et des corrections concernant le document TD/B/ITNC/AC.1 (XIV)/CRP.1, dont il serait tenu compte dans la livraison suivante de la publication intitulée Questions relatives à la comptabilité et à la publication au niveau international : examen de 1996. Le développement rapide des marchés de capitaux dans les pays en développement et le passage des pays en transition à l'économie de marché rendaient difficile le classement précis des pays. La situation dans certains pays s'était ainsi modifiée depuis le début de 1995, lorsque l'étude avait été entreprise. De nombreux pays estimaient que si leurs normes comptables n'étaient pas entièrement conformes aux normes internationales, des progrès suffisants avaient été accomplis dans ce domaine et la qualification "en conformité partielle" leur conviendrait mieux. Le représentant du Zaïre a dit que son pays n'ignorait certes pas les normes internationales de comptabilité, mais qu'il lui était difficile de les appliquer. L'interprétation posait des problèmes, ainsi que le système réglementaire qui incorporait les règles comptables à la législation et rendait difficile de les aligner sur les normes internationales. Le représentant de la Hongrie considérait aussi que légiférer en matière de règles comptables était un processus très long. Son pays avait appliqué avec succès les directives de l'Union européenne et les sociétés se conformaient à présent de leur propre chef aux normes internationales de comptabilité. Le représentant du Chili a déclaré que son pays continuait à suivre l'évolution de la comptabilité dans les pays développés où le marché boursier jouait un rôle dominant, et en particulier celle des normes comptables des Etats-Unis (FAS), bien que les normes de l'IASC soient de plus en plus acceptées et utilisées sur le marché et fournissent des indications importantes quand les normes locales laissaient à désirer à certains égards. Le représentant du Soudan a dit que dans son pays les travaux du Groupe et de l'IASC étaient modifiés par la législation nationale. Certaines délégations estimaient que l'application de normes internationales de comptabilité par les entreprises attirerait les investissements étrangers directs et le financement par le crédit.

35. Le représentant du Nigéria a dit que le document pouvait être utile pour analyser la situation de la comptabilité dans la région africaine. La représentante de la CISL a dit que le rapport indiquait les obstacles qui s'opposaient à l'observation des normes, et les mesures à prendre. Elle a ajouté que les banques exigeaient l'application de ces normes même pour les sociétés n'ayant pas de caractère international. Avec d'autres délégations, elle appuyait l'idée d'une participation accrue de l'IASC aux sessions du Groupe.

36. De l'avis du représentant du Maroc, il fallait se demander si les normes internationales de comptabilité n'étaient pas trop complexes et coûteuses pour être appliquées par les petites et moyennes entreprises. Celles-ci auraient peut-être besoin de systèmes simplifiés. Cette opinion a également été exprimée par le Président et par les représentants du Danemark et de la Communauté européenne. La Commission européenne avait adopté une nouvelle stratégie comptable prévoyant de renforcer la collaboration en Europe et d'éviter dans toute la mesure possible de proposer de nouveaux textes

législatifs. Elle encourageait aussi la coopération entre l'OICV et l'IASC en ce qui concernait les comptes consolidés des sociétés souhaitant être cotées en bourse dans le monde entier. Le Comité de contact sur les directives comptables avait examiné la conformité des normes avec les directives de l'Union et n'avait découvert aucune contradiction majeure. Pour les comptes des entreprises individuelles, il restait encore beaucoup à faire pour parvenir à un langage international commun. Il fallait toujours tenir compte des coûts et des avantages d'un système harmonisé unique.

37. L'observateur de l'Institut canadien des comptables agréés a contesté ce point de vue, car l'adoption de règles différentes pour les grandes et les petites sociétés rendrait difficile de se faire une idée juste. Bien entendu, les petites sociétés ne devraient pas avoir à fournir toutes les précisions qui incombaient aux grandes, mais il s'agissait là d'une décision à prendre au niveau national. Les petites sociétés étaient nécessairement amenées à grandir, et cela ne serait pas commode si les règles comptables changeaient lorsqu'elles atteignaient une certaine taille.

Conclusions du Groupe de travail au sujet du point 5 a) de l'ordre du jour

38. Le Président a noté que, de l'avis de maintes délégations, le Groupe devrait continuer d'oeuvrer à l'harmonisation des normes, à l'échelle mondiale, au profit de tous les intéressés. Le manque de normes adéquates de comptabilité et de vérification entravait gravement la croissance des pays en développement et des pays en transition ainsi que leur intégration dans l'économie mondiale. L'harmonisation des normes pour les sociétés cotées en bourse à l'étranger rendrait également nécessaire l'harmonisation des normes pour d'autres entreprises (celles qui n'étaient pas cotées et les PME), en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

Conclusions du Groupe de travail au sujet du point 5 a)

39. Le Groupe a conclu que le document TD/B/ITNC/AC.1(XIV)/CRP.1 devrait être mis à jour compte tenu des observations formulées par ses membres, puis publié.

40. Il était évident que l'autorégulation était préférable, mais elle n'était pas pratiquée dans tous les pays. Il demeurait nécessaire de poursuivre les efforts d'harmonisation à l'échelle mondiale, compte tenu des divers objectifs de ceux qui utilisaient les états financiers. Le manque de normes adéquates de comptabilité et de vérification entravait beaucoup la croissance des pays en développement et des pays en transition ainsi que leur intégration dans l'économie mondiale. Les pays où le droit était codifié et qui préféraient des normes comptables applicables aux entreprises empruntant sur le marché du crédit devraient étudier les moyens d'accroître la participation des intéressés à l'établissement de ces normes. L'harmonisation des normes pour les sociétés cotées sur des marchés boursiers étrangers pourrait également rendre nécessaire l'harmonisation des normes pour d'autres entreprises (celles qui n'étaient pas cotées en bourse et les PME), en particulier dans les pays

en développement et les pays en transition.

41. Le Groupe a proposé que :

a) Les normes comptables internationales en vigueur soient examinées, pour déterminer si elles répondaient aux intérêts de toutes les entreprises; cet examen devrait tenir compte du rapport coût/avantages de la comptabilité et de la vérification, de la question de la taille des entreprises et de la nécessité de préserver la confidentialité dans des domaines sensibles pour ne pas nuire à la compétitivité;

b) La coopération avec d'autres organisations internationales participant à l'établissement de normes devrait être renforcée, pour promouvoir l'élaboration et l'application de normes internationales de comptabilité.

b) Rapport oral sur les méthodes de fixation des prix de cession interne et sur les pratiques actuelles

42. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté un rapport oral sur les méthodes de tarification interne et sur les pratiques actuelles, fondé sur le document TD/B/ITNC/AC.1(XIV)/CRP.2 intitulé "Transfer pricing regulations and transnational corporation practices : guidance for developing countries - report by the UNCTAD secretariat".

43. Les représentants de la CISL, du Maroc, du Nigéria et du Brésil ont débattu de la nécessité de fournir davantage de renseignements. Le représentant du Royaume-Uni estimait que les prix de cession devraient être divulgués dans des rapports spéciaux adressés aux autorités fiscales, plutôt que dans les états financiers de caractère général. Les représentants du Japon, de la Suisse et du Royaume-Uni estimaient qu'il fallait soigneusement peser le coût et les avantages d'une divulgation accrue.

Conclusions du Groupe de travail au sujet du point 5 b) de l'ordre du jour

44. Il a été décidé de réviser le texte du document TD/B/ITNC/AC.1(XIV)/CRP.2 pour lui donner un caractère descriptif et non normatif en ce qui concernait les méthodes utilisées pour déterminer les prix de cession interne. Afin de permettre aux pays en développement de mieux comprendre ces méthodes, celles-ci devraient être décrites plus en détail. La section relative à la réglementation de la tarification de cession interne par l'Etat pourrait être supprimée. Les observations des diverses délégations au sujet du type et de l'ampleur des informations à fournir dans les états financiers seraient également incorporées dans la nouvelle version.

c) Rapport oral sur l'évolution de la comptabilité au niveau mondial

45. Les délégations ont été invitées à communiquer par écrit au secrétariat de la CNUCED leurs observations et corrections concernant le document

TD/B/ITNC/AC.1(XIV)/CRP.3, intitulé "Review of significant current developments at the global and regional levels in the field of accounting and reporting by transnational corporations".

d) Rapport oral sur les sous-groupes qu'il est proposé de créer afin d'étudier des normes mondiales de qualification pour les comptables (y compris les techniciens comptables), ainsi qu'un système d'accréditation professionnelle reposant sur de telles normes

46. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté oralement les dernières activités de l'Organisation mondiale du commerce et de son groupe de travail des services professionnels et leurs relations avec les travaux du Groupe de travail intergouvernemental. En 1995, le Groupe de travail avait examiné la question de la réduction des obstacles au commerce des services comptables. Comme il était désormais clair que les activités de la CNUCED et de l'OMC ne se chevauchaient pas, la première convoquerait un comité directeur pour entamer l'élaboration d'une qualification mondiale. De tels travaux revêtaient désormais un double intérêt dans la mesure où l'élaboration d'une norme pour les qualifications professionnelles permettrait à la fois de renforcer la profession dans les pays en développement et de faire en sorte que ces derniers puissent profiter de toute réduction des obstacles au commerce des services comptables. Cela était conforme aux résultats de la neuvième session de la CNUCED qui avait instamment demandé qu'une assistance technique appropriée soit accordée aux pays en développement pour renforcer leurs secteurs des services et les aider à retirer le maximum d'avantages possible de la libéralisation des échanges de services.

47. Pour le représentant du Royaume-Uni, les initiatives concernant l'éducation internationale devraient tenir pleinement compte des travaux de la Fédération internationale des comptables dans ce domaine. Le représentant de l'Organisation mondiale du commerce a confirmé que les travaux du Groupe de travail et ceux de la CNUCED ne se chevauchaient pas.

Conclusions du Groupe de travail au sujet du point 5 d) de l'ordre du jour

48. Le Groupe de travail a noté qu'il apparaissait désormais clairement que la CNUCED et l'OMC ne faisaient pas double emploi et que les travaux concernant l'élaboration de normes mondiales de qualification se poursuivraient, conformément à la demande qu'il avait formulée à sa onzième session et qui avait été approuvée ultérieurement par les organes dont il relevait.

e) Rapport oral sur le suivi des questions examinées à la treizième session du Groupe

49. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté oralement les résultats de l'atelier sur la comptabilité de l'environnement qui avait été convoqué en décembre 1995 pour étudier la contribution que la CNUCED pourrait apporter dans ce secteur. Des activités avaient été définies dans

quatre domaines : comptabilité financière, comptabilité de gestion, rapports d'environnement et liens entre les indicateurs de la performance environnementale et les ratios financiers. Ces travaux étaient conformes à l'engagement pris à la neuvième session de la CNUCED de favoriser le développement durable. La CNUCED réaliserait ce projet en collaboration étroite avec la Banque mondiale, le PNUE et des instituts professionnels nationaux.

Conclusions du Groupe de travail au sujet du point 5 e) de l'ordre du jour

50. Le Groupe a noté que cette question serait inscrite à l'ordre du jour de sa prochaine session.

Chapitre IV

DEBATS DE LA SEANCE PLENIERE DE CLOTURE

Recommandation générale

51. Le Groupe de travail intergouvernemental a vivement recommandé la poursuite, à la CNUCED, des travaux concernant les normes internationales de comptabilité et de publication, car une information financière fiable, transparente et comparable était nécessaire pour assurer la croissance et le développement en général, ainsi que le bon fonctionnement du secteur bancaire et des marchés boursiers, pour attirer l'investissement étranger direct et pour réussir les privatisations. Une réunion d'experts devrait être convoquée pour étudier en particulier la comptabilité de l'environnement et l'élaboration de normes mondiales de qualification pour les comptables. A propos du premier point, il conviendrait d'examiner les données rassemblées sur les principaux aspects de la comptabilité financière de l'environnement, et d'étudier les principaux indicateurs des résultats écologiques ainsi que leurs liens avec les indicateurs des résultats financiers. Il ne fallait pas perdre de vue que le Groupe était le seul organe du système des Nations Unies à s'occuper de ces questions et qu'il avait établi des principes directeurs ainsi que des programmes concrets dans l'intérêt des pays en développement et des pays en transition.

52. Le Président a déclaré que les travaux sur la tarification de cession interne et l'évolution de la comptabilité à l'échelle mondiale étaient en bonne voie et seraient poursuivis.

Déclarations faites à l'occasion de l'adoption du projet de rapport

53. Le représentant de la Banque mondiale, notant qu'il était fait mention, dans le projet de rapport, de la publication du secrétariat intitulée "*Questions relatives à la comptabilité et à la publication au niveau international : examen de 1996*", a exprimé l'espoir que l'examen de 1995 paraîtrait bientôt.

54. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que, malheureusement, la crise financière de l'ONU et les autres priorités du programme de publication de la CNUCED avaient retardé la parution de ces études au cours des trois dernières années.

Déclarations de clôture

55. Le représentant du Brésil, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, a dit que celui-ci appuyait les travaux du Groupe de travail intergouvernemental, et que la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes devrait fixer les dates de

la prochaine session du Groupe en 1997, conformément au paragraphe 115 du texte intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377).

56. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la question des normes internationales de comptabilité et de publication était capitale pour les pays en développement et les pays en transition. L'Union européenne était convaincue de l'importance des travaux sur la question et de la nécessité de poursuivre ces activités dans le cadre de la nouvelle structure institutionnelle de la CNUCED.

57. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom du Groupe B, a souligné l'importance des activités du Groupe et exprimé l'espoir que les travaux sur les normes internationales de comptabilité et de publication, qui étaient essentiels pour les pays en développement et les pays en transition, seraient poursuivis efficacement dans le cadre des nouvelles structures de la CNUCED, établies à la neuvième session de la Conférence.

58. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que la session du Groupe avait beaucoup contribué au dialogue international sur les normes de comptabilité et de publication. Le colloque sur les opinions du secteur bancaire concernant la comptabilité et la publication d'informations par les banques commerciales avait constitué un bon exemple de participation du secteur privé aux travaux de la CNUCED. Le Groupe avait approuvé les activités du secrétariat dans le domaine de la comptabilité de l'environnement et de l'établissement de normes mondiales de qualification pour les comptables, ce dont il fallait se féliciter. La recommandation du Groupe concernant les activités futures en matière de comptabilité et de publication jetait les bases d'un examen raisonné de la question par l'organe compétent de la CNUCED.

59. Le Président a déclaré que la quatorzième session du Groupe avait confirmé l'extrême compétence des experts et la nécessité de poursuivre les efforts d'harmonisation dans le domaine de la comptabilité et de la vérification, en particulier dans l'intérêt des pays en développement et des pays en transition. Le sort du Groupe serait décidé dans les mois à venir, pendant les débats visant à renforcer le mécanisme institutionnel de la CNUCED. Toutes les délégations attachées au maintien de cet organe devraient s'employer à convaincre les autorités compétentes de leur pays et les missions à Genève qu'il fallait poursuivre les travaux. Le Président suivrait les débats sur l'avenir du Groupe et ferait connaître les vues des nombreuses délégations qui souhaitaient que cet organe reste en fonction et conserve son identité.

Chapitre V

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

60. La quatorzième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a été ouverte par M. L. Nelson Carvalho (Brésil), président du Groupe à sa treizième session.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

61. A la 1ère séance, le 1er juillet 1996, le Groupe a élu le bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Herbert Biener	(Allemagne)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Cemal Kuçuksözen	(Turquie)
	M. Abdelaziz Talbi	(Maroc)
	Mme María Flora Calva	(Costa Rica)
	M. Prawit Minsuvannakul	(Thaïlande)
	M. Krastev Todor	(Bulgarie)
<u>Rapporteur</u> :	M. Syarifuddin	(Indonésie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

62. A la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/ITNC/AC.1/7. L'ordre du jour de la quatorzième session était le suivant :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Comptabilité et publication d'informations par les banques commerciales, notamment sur les structures bancaires et les établissements apparentés, ainsi que sur la désignation et le renouvellement par roulement des vérificateurs des comptes
4. Comptabilité des concessions publiques
5. Questions diverses

- a) Rapport oral sur les enquêtes nationales concernant les raisons de la non-application des normes internationales de comptabilité et de publication, et recommandations, fondées sur les enquêtes, en vue de remédier aux carences constatées;
 - b) Rapport oral sur les méthodes de fixation des prix de cession interne et sur les pratiques actuelles;
 - c) Rapport oral sur l'évolution de la comptabilité au niveau mondial;
 - d) Rapport oral sur les sous-groupes qu'il est proposé de créer afin d'étudier des normes mondiales de qualification pour les comptables (y compris les techniciens comptables) ainsi qu'un système d'accréditation professionnelle reposant sur de telles normes;
 - e) Rapport oral sur le suivi des questions examinées à la treizième session du Groupe.
6. Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Groupe.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa quatorzième session.

D. Adoption du rapport du Groupe de travail

(Point 7 de l'ordre du jour)

63. A la séance plénière de clôture, le 5 juillet 1996, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport (TD/B/ITNC/AC.1/L.3 et Add.1), sous réserve des changements qui pourraient être apportés par des délégations au résumé de leurs interventions, et a autorisé le rapporteur à le parachever en y incorporant le compte rendu des débats de la séance de clôture.

64. Le Président a déclaré qu'en attendant la décision finale du Conseil du commerce et du développement au sujet de l'organe de tutelle du Groupe de travail, le rapport du Groupe serait présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.

Annexe

PARTICIPATION ¹

Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Italie
Allemagne	Jamaïque
Argentine	Japon
Australie	Jordanie
Brésil	Kazakhstan
Bulgarie	Liban
Chili	Madagascar
Chine	Maroc
Chypre	Mexique
Colombie	Mongolie
Costa Rica	Nigéria
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Philippines
Etats-Unis d'Amérique	Pologne
Ethiopie	République de Corée
Fédération de Russie	République populaire
Finlande	démocratique de Corée
France	Roumanie
Gabon	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Gambie	et d'Irlande du Nord
Ghana	Soudan
Honduras	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Indonésie	Tunisie
Iran (République	Turquie
islamique d')	Viet Nam
Irlande	Zaire

2. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Banque mondiale
Organisation mondiale du commerce.

3. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés :

¹ La liste des participants porte la cote TD/B/ITNC/AC.1/INF.2.

Communauté européenne
Organisation de l'unité africaine.

4. L'organisation non gouvernementale suivante était représentée à la session :

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres.

5. Les organismes suivants, invités spécialement par le secrétariat de la CNUCED, ont participé à la session :

Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institution
Association des comptables généraux licenciés du Canada
Chartered Association of Certified Accountants
Comité international de normalisation de la comptabilité
Institut canadien des comptables agréés.
